

Nouvelles concessions: des décisions seront bientôt prises

Plus de 60 télévisions privées ont obtenu une concession

Le paysage helvétique des télévisions privées s'étend du lac de Constance au lac Léman et de Bâle à Chiasso.

Deux ans après l'entrée en vigueur de la loi sur la radio et la télévision, qui a ouvert le marché télévisuel aux privés, plus de 60 projets de télévision privée ont déjà obtenu une concession. Cinq demandes sont actuellement examinées. Les décisions concernant *RTL-Suisse* et *TeleZüri* sont imminentes. Pour le service de recherche de la SSR, le paysage télévisuel actuel est un domaine encore largement inexploité.

Au total, plus de 60 projets ont obtenu une concession pour des programmes de télévision locale ou régionale. Parmi eux, 19 concernent des projets de télétexte. *RTL-Suisse*, *TeleZüri* et *TeleBärn* sont les principaux des cinq dossiers actuellement examinés par les autorités fédérales.

L'Office fédéral de la communication (OFC), à Bienne, se penche aussi sur un projet de télévision locale intitulé *Loly*, qui concerne Lyss (BE) et ses environs.

DOSSIER RTL AU CONSEIL FEDERAL

La demande qui suscite le plus d'attention est celle concernant une fenêtre suisse pour *RTL*. Ce dossier se trouve sur la table du Conseil fédéral. La décision devrait tomber durant ces prochaines semaines. L'article 31 de la loi sera particulièrement pris en considération: il dit que des concessions nationales ou

régionales ne peuvent recevoir une concession que dans la mesure où cela ne cause pas préjudice à la SSR dans l'accomplissement de sa mission.

Les auditions concernant la demande de *TeleZüri*, déposée à fin 1993 conjointement par *Radio 24* et l'éditeur Ringier, sont d'ores et déjà finies, a indiqué l'OFC. Le dossier a été transmis au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, qui devrait rendre sa décision très prochainement. *TeleZüri* veut offrir un programme d'une heure, répété cinq fois quotidiennement, dans l'agglomération zurichoise.

Les protagonistes de *TeleBärn*, parmi lesquels figurent *Berner Tagblatt Medien AG* - actionnaire principal de la *Berner Zeitung* - ont déposé à fin mars une demande pour des programmes à répétition dans les régions de Berne, Fribourg et Soleure. La décision ne devrait pas tomber avant le mois de juin. La procédure habituelle actuellement en cours dure en règle générale entre huit et neuf semaines, a-t-on précisé à l'OFC.

Les autorités compétentes ont peu d'informations sur les projets auxquels elles ont accordé une concession. Des données sur le contenu

des programmes ou les structures des émetteurs n'ont jusqu'ici pas été récoltées à l'OFC ou au service de recherche de la SSR à Berne.

La concession n'a que très peu d'influence sur le contenu des programmes, constate-t-on à l'Office. La loi accorde certes aux autorités une telle compétence de principe, mais les textes de concession sont formulés de manière libérale dans ce domaine. L'OFC estime n'avoir pas besoin de procéder à des contrôles quant au contenu des émissions.

Cette pratique est pleine de bon sens, car elle permet d'éviter une incessante adaptation, dit-on à l'OFC. L'expérience a montré que la plupart des diffuseurs commencent modestement, avec un programme de télétexte, puis passent à la télévision.

De son côté, la SSR essaie d'en savoir un peu plus sur les programmes proposés par les télévisions privées. Le service de recherche envoie des questionnaires aux entreprises au bénéfice d'une concession. Il demande des renseignements sur le budget, la structure de l'émetteur et le contenu des programmes. Les premiers résultats devraient être connus cet été.

Coopération franco-suisse

Les stations de *France 3* Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté envisagent de renforcer leur coopération «transfrontalière» avec la *Télévision Suisse Romande (TSR)*, en produi-

sant un magazine régulier en commun.

Depuis 1991, les stations de *France 3* produisent déjà un magazine d'information trimestriel avec la *TSR*, «Les gens d'à côté».